



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00660210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 8. Avenant n° 2 à la convention de prêt de la mallette énergie aux habitants de Grand Besançon Métropole et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumoises (CCDB)

Avenant n° 2 à la convention de prêt de la mallette énergie aux habitants de Grand Besançon Métropole et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB)

Rapporteur : Mme Annaïck CHAUVET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	19/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'avenant n° 2 à la convention de prêt de la mallette énergie aux habitants de Grand Besançon Métropole et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM et CCAS) et de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB). Cette convention arrivera à son terme le 11 janvier 2022 ; par l'avenant n° 2, la durée de la convention serait prolongée jusqu'en juin 2023.

I. Contexte

Le service de prêt de la mallette énergie de la Ville de Besançon a fait l'objet d'une extension, par délibération du 7 novembre 2016, aux habitants de Grand Besançon Métropole, de la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) et aux agents des trois collectivités (Ville, GBM, CCAS) et de la CCDB. Ce dispositif s'inscrit dans un cadre global d'un programme d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques.

Cette action participe à la dynamique du Territoire à Energie Positive (TEPOS) et à la valorisation du label Cit'ergie Gold.

Une convention tripartite est en vigueur depuis sa signature le 12 janvier 2017, pour une durée de 5 ans, soit un terme prévisionnel le 11 janvier 2022.

II. Présentation de l'avenant n° 2

Conformément aux nécessités de continuité de service, et dans la perspective de la préparation d'une nouvelle convention, il est proposé l'avenant n° 2 à la convention du service de prêt de la mallette énergie pour prolonger la durée jusqu'en juin 2023.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention tripartite Ville-GBM-CCDB de prêt de la mallette énergie,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 à la convention tripartite Ville-GBM-CCDB de prêt de la mallette énergie.

Pour extrait conforme
Pour La Maire,
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Convention tripartite
de prêt de la mallette énergie
Ville de Besançon – GBM – CCDB

AVENANT N° 2

A- Les contractants

Entre :

Ville de Besançon
2 rue Mégevand
25034 Besançon Cedex

Et :

Grand Besançon Métropole
4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Et :

Communauté de Communes Doubs Baumois
4 rue des Terreaux – BP 44095
251140 Baume-les-Dames Cedex

B- Objet de la convention

Convention d'extension d'un service de prêt de la mallette énergie à la population, de GBM, de la CCDB et aux agents des collectivités.

C- Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de prolonger la durée de la convention du 11 janvier 2022 au 30 mai 2023.

D- Signatures des parties

Fait à Besançon, en trois exemplaires, le

Pour la Ville de Besançon La Maire	Pour le Grand Besançon, Le 1 ^{er} Vice-Président	Pour la Communauté de Communes Doubs Baumois, Le Vice-Président
Anne VIGNOT	Gabriel BAULIEU	Jean-Luc PAUTHIER